



- Table Ronde C.D 4x4 du 64 -
- 29.10.2011 - Centre Escary Découverte, à Aramits -

Compte-rendu

Début de la réunion à 10h30.

Le **Secrétaire Jean-Marc Dubau** accueille les participants, présente le déroulement de la journée, et passe le relais au **Président du C.D 4x4 du 64 Xavier Habarrot**.

Le **Président Xavier Habarrot** remercie les présents de leur présence, présente l'équipe composant le **Comité Départemental de 4x4 du département des Pyrénées-Atlantiques**, relais local de la FF4x4, et rappelle le but de la réunion : permettre une discussion autour de la résolution de problèmes rencontrés lors des loisirs en 4x4, dans notre département. Il passe ensuite la parole au **Président de la Fédération Française de 4x4, Jean-Paul Portal**.

Jean-Paul Portal a tout d'abord remercié **Françoise et Philippe Dubern**, nos hôtes d' Escary Découverte, pour leur accueil dans ce formidable domaine d'Escary à ARAMITS entre le Béarn et le Pays Basque. Puis Jean-Paul aborde les différents sujets d' intérêt en répondant au fur et à mesure aux questions.

La première et la plus grande des satisfactions de cette journée, c'est la forte mobilisation des acteurs des loisirs 4x4 ayant répondu favorablement à l'invitation de cette table ronde. Ils organisent, ils pratiquent les loisirs 4x4, ils ont donc été invités à dialoguer avec les représentants de la **FF4x4** ouvertement et librement. Cette table ronde est ouverte aux clubs, aux responsables et organisateurs évoluant dans le loisir du 4x4 dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Cette méthode de consultation permet de recueillir des informations de nature qualitative (opinions, perceptions, etc.) auprès d'un groupe homogène de personnes qui pratiquent et organisent déjà le loisir du 4x4 qu'ils soient adhérents ou non à la **FF4x4**. Les simple pratiquants y sont également invités, nous ne sommes jamais assez pour animer le débat.

Nous sommes tous là aujourd'hui pour écouter et essayer de comprendre la problématique éventuelle rencontrée, les difficultés. D'abord, celles qui nous concernent directement, pour les analyser, afin d'essayer de trouver ensemble des solutions pérennes. Si le 4x4 est notre domaine de prédilection, malgré tout, la **FF4x4** ne rejette pas non plus les différentes pratiques des loisirs tout terrain en général. La **FF4x4** sait faire des alliances, voire des compromis (pas avec n'importe qui toutefois quand même), si cela peut nous faire avancer ensemble. Dans tous les cas la **FF4x4** ne reniera pas ses propres convictions, celles de la nouvelle équipe de le **FF4x4**. Il y a effectivement des exemples concrets afin d'expliquer la démarche de la **FF4x4**, notamment celles sur les **CDESI**, les **PNR**, etc... Peut être un retour en force des **PDIRM** ? Elle y est rodée, tout en sachant garder l'humilité qui lui est chère. Sa force c'est la détermination à vouloir être représentative du loisir 4x4 auprès des pouvoirs publics et surtout de rester crédible. Les Clubs

et les pratiquants peuvent randonner en toute sérénité, la **FF4x4** leur propose une véritable assurance couvrant toute l'activité du **4x4**. De plus, à la **FF4x4** ce sont tous de vrais bénévoles, oui, il y en a encore. En revanche, son partenaire et ses sponsors sont là pour nous aider, ils en sont remerciés chaleureusement. Merci de vous joindre aux membres du **CD 4x4 du 64** afin de soutenir les bonnes volontés de ce département. Il est important d'être présent au niveau de toutes les institutions représentatives du département. Soyez solidaires, merci à vous de venir le voir, il n'est jamais trop tard pour bien faire, seul l'immobilisme et la désunion nous seront fatals sinon.

Sont présentés ensuite succinctement la **FF4x4**, son historique et sa politique générale développée surtout dans l'**Esprit 4x4**.

Jean-Paul commence par évoquer l'avantage apporté par le contrat de groupe souscrit par la **FF4x4** auprès de la M.M.A. La **protection juridique** couvre les **Comités Départementaux**, les clubs adhérents de la **FF4x4** et bien entendu chaque adhérent de ces clubs.

Chaque club, lors de chaque organisation d'une activité **4x4**, devra ainsi identifier toutes les personnes présentes, sans exclusive, mêmes les personnes occasionnelles. Toutes ces personnes seront protégées juridiquement au titre de l'activité (infractions, verbalisations, etc), mais chacune devra avoir un contrat personnel de Responsabilité Civile pour tous les préjudices causés à autrui, sachant que le contrat de la voiture ne suffit pas. Seul le Président du Club est assuré d'office. Pour les autres membres du club, l'adhésion à ce club ainsi que l'adhésion à la **FF4x4** amène l'assurance **FF4x4**.

Ouverture du débat avec **Philippe Dubern** et Mr **Lancelot** pour l'utilité de prendre une telle assurance en tant que professionnel. Questions posées par un des membres du **club de Montory**.

Jean-Paul évoque ensuite le comportement en randonnée, les compétences personnelles. La **FF4x4** apporte des formations permettant d'éviter les problèmes et les sources de conflit, il faut être crédible et responsable.

Le **responsable de formation** (conduite d'un **4x4** et juridique) Mr **Ferreira** nous présente quelques formations de base au sein de la **FF4x4**; le **Brevet Fédéral de premier niveau, le BF1**, concerne la CONDUITE **4x4**, et ses fondamentaux. Deux prérequis sont nécessaires : avoir le permis de conduire B, ainsi qu'une attestation de formation aux premiers secours ou tout autre titre équivalent ou attestation d'inscription à la dite formation. La formation apportera des compétences dans l'identification de l'ensemble des activités de randonnées **4x4** et des contraintes légales qui y sont liées, elle permettra d'acquérir les bases techniques de la conduite d'un véhicule en tout terrain, et enfin d'identifier et d'adopter les règles de comportement indispensables pour le respect de l'environnement, des autres usagers des chemins et de la charte de la **FF 4x4**.

Le **BF2** concerne lui l' **accompagnateur**, le **responsable du club** capable d'organiser une randonnée et d'encadrer un groupe dans des conditions optimales de sécurité. Il est ensuite rappelé qu'en dessous d'un maximum de 20 véhicules, il y a dispense de déclaration de cette activité à la Préfecture.

Plus précisément :

La formation fédérale est une formation interne à la **FF4x4**, réservée à ses adhérents.

BF1 BREVET FEDERAL NIVEAU 1

Le formateur est un **Moniteur Fédéral niveau 1**

- Je connais le véhicule **4x4** et sa différence avec un véhicule de tourisme.
- Je sais et je peux pratiquer en toute sécurité.
- Je franchis les différents obstacles communément rencontrés.
- C'est un pratiquant, pas de niveau de formation requis.
- Le BPJEPS n'intervient pas.

BF2 BREVET FEDERAL NIVEAU 2

Le formateur est un **Moniteur Fédéral niveau 2**

- Je connais toutes les familles de **4x4** en général.
- Je sais encadrer en toute sécurité un groupe de **4x4**.

- J'organise une sortie club.
- C'est un guide accompagnateur.
- Le niveau de formation est la sécurité de base.
- La formation est validée en final par un **BPJEPS**.

Formation LEGISLATIVE.

Francis FERREIRA Délégué Fédéral Niveau 2, présente les grandes lignes de la formation fédérale.

A la question posée régulièrement, quel est le nombre de participants autorisés pour une balade organisée par un club **4x4** :

l'Article A331-13 créé par Arrêté du 28 février 2008 - art. (V) Sont soumis à la déclaration prévue à l'article R. 331-13 : (Code du Sport) sur le 2ème paragraphe, il faut lire : Les manifestations sportives prévoyant la concentration en un point déterminé de la voie publique ou de ses dépendances de plus de vingt véhicules.

La Représentativité du Comité départemental :

Le fait qu'un **Comité Département** de la **FF4x4** puisse donner à son **Président** une légitimité de pouvoir être reçu par les instances départementales permet de discuter et d'aller plus loin sur les sujets concernant le loisir **4x4** et récolter ce genre d'information. Les diverses institutions peuvent ainsi leur entrouvrir leur porte, **CDESI, CDOS, DRDJS, DDT** etc... Même si la **FF4x4** est une carte de visite, la compétence de son représentant départemental est primordiale car rien n'est gagné d'avance.

Le fait de pouvoir discuter également en tête à tête avec les institutions telles que la **Préfecture l'ONF, l'ONCFS, l'ONEMA**, voire tous les divers représentants de l'état concernant l'activité **4x4** de votre département permettra ainsi de pouvoir influencer ou du moins essayer de recadrer les informations et les directives avec ces institutions, directement.

Pour aider le **C.D 4x4 du 64** à être mieux connu, et donc plus efficace, il semble intéressant d'organiser au moins une journée par an une rencontre entre tous les utilisateurs de loisirs tout-terrain en **4x4**, dans le département.

Ensuite, Jean-Paul fait l'**historique du C.D 4x4 du 64**.

Celui-ci a été créé par **Thierry Coumel** début 2008, il en a été le premier Président. Et depuis c'était une mise en sommeil, jusqu'à ce que **Xavier Habarrot** relance cette structure, aidé de ses camarades du **Team Racing Sport de Gan**.

Après l'arrêt de **Thierry Coumel** dans sa fonction de président du **C.D 4x4 du 64** de la **FF4x4**, pour des raisons strictement dans son cadre personnel et familial, il s'en est suivi une longue traversée du désert, sans successeur potentiellement à la hauteur. Je reconnais n'avoir pas su faire peut être les bons choix et savoir choisir les bonnes personnes, j'assume dans la vie tout le monde peut se tromper. Je l'ai vécu, certes, comme un échec personnel. Aussi, j'ai confié la mission de redynamiser le 64 à **Guy Ducournau**. Jean-Paul le félicite. **Jean Marc Dubau, Guy Ducournau** et **Xavier Habarrot** ont su trouver les bonnes personnes, la preuve vous êtes là, félicitations.

A l'initiative des membres du club du **Team Racing Sports de Gan**, club de passionnés de Tout Terrain en **4x4**, et de préférence en Jeep, nouvel adhérent de la **Fédération Française de 4x4**, ses membres décident de s'investir dans la réactivation du **Comité Départemental 4x4 de la FF4x4 des Pyrénées-Atlantiques**. Ce, afin de développer une activité favorable aux **4x4**, dans le respect des lois en vigueur et de l'**esprit 4x4** mis en avant justement d'ailleurs par la **Fédération Française de 4x4**.

Dans ce but, une **Assemblée Générale Extraordinaire** suivie d'une **Assemblée Générale Ordinaire** ont eu lieu le samedi 30 juillet 2011.

Ce sont portés volontaires pour remettre en route ce **Comité Départemental du département des Pyrénées-Atlantiques** pour composer le bureau **Xavier Habarrot** comme **Président**, **Arnaud Mazerolles** comme **Vice-Président**, **Benoit Siourane** comme **Trésorier**, et **Jean-Marc**

Dubau comme Secrétaire.

Pour mémoire, **J.Paul Portal** rappelle les termes de l'invitation à la **Table Ronde**.
(début de citation)

"Les objectifs du **Comité Départemental du 64** ont été confirmés à l'unanimité et sont les suivants :

- 1- d'avoir un interlocuteur privilégié : la **FF4x4** auprès du **Conseil Général**, de la **Préfecture** et des **Services de l'état** chargés de faire respecter la préservation de l'environnement ;
- 2- de bénéficier du soutien et de la compétence de la **FF4x4**, qui grâce à sa représentativité déjà maintes fois confirmée, vous aidera à défendre et préserver ainsi votre loisir motorisé face à nos détracteurs les plus virulents ;
- 3- pérenniser nos balades et les activités associées
- 4- votre adhésion, avec une assurance **Responsabilité Civile** et **Protection Juridique** annuelle gratuite et de nombreux avantages chez nos sponsors et autres ;
- 5- de participer aux grands rassemblements de la **FF4x4** ;

Le point de la situation du loisir en tout-terrain a été fait : le contexte défavorable aux loisirs mécaniques dans la nature, et surtout sur les voies et chemins ouverts à la circulation, mais qui souvent sont réduits dans leur usage, voire même interdits, de façon souvent illégale. Même le sport automobile commence à subir les désagréments des conséquences de certaines idéologies et comportements.

Tous nous sommes conscients que la nature doit être protégée. C'est dans cet esprit par exemple que le club **Team Racing Sport de Gan** s'est affilié à la **FF4x4** et plus précisément dans le réseau d'organisation de préservation des chemins l'Office des Chemins, souvent beaucoup de gens se prétendant soucieux de l'environnement ne participant pas pourtant concrètement à la protection de la nature.

La nature doit être protégée, mais aussi partagée. Interdire l'accès aux véhicules tout-terrain sous le prétexte fallacieux qu'ils sont néfastes à la nature est un argument trop souvent opposé aux adeptes de loisirs mécaniques en milieu naturel, sans être toutefois argumenté ni démontré. Les conducteurs de **4x4** sont tous des amoureux de la nature, pour leur majorité la fréquentant le plus souvent possible. Les lois dites «**4x4** » sont souvent utilisées comme lois « **anti 4x4** » interprétées abusivement parfois soit par excès de zèle ou par méconnaissance de la loi. Il arrive que des véhicules tout-terrain ne respectent pas la loi (emprunt d'une voie manifestement interdite par le panneau réglementaire B0, ou une barrière, emprunt d'un chemin n'étant pas une voie ouverte à la circulation, moyens d'interdiction justement définis par la loi, etc) , dans ces cas là il est normal que le conducteur de ce véhicule soit sanctionné. Mais ces erreurs demeurent l'exception qui confirme la règle : les véhicules tout-terrain, les **4x4**, sont respectueux des lois et de la nature qu'ils aiment particulièrement. Les "4 Quatreux" connaissent l'importance d'un savoir-être dans le partage de la nature : être soucieux des autres usagers rencontrés lors des balades, le respect de l'environnement au sujet des déchets, la façon de conduire son véhicule, le bruit et les émissions nocives, etc. L'équité d'utilisation des voies ouvertes à la circulation doit leur être appliquée. La loi Lalonde, connue de certains, a été sévèrement modifiée, et il faut savoir ce qu'elle autorise ou interdit maintenant.

Le **Comité Départemental** aura comme souci constant d'aider ses adhérents à bien connaître ses droits et devoirs, à bien s'imprégner de l'esprit **4x4**. Nous sommes tous des bénévoles, avec une passion, il nous faut agir, contre l'immobilisme et la désunion, il nous faut préserver ce qu'il nous reste.

Le bureau a été mandaté pour organiser une Table Ronde de discussion : le but est d'élargir
www.cd64-ff4x4.fr

autant que faire se peut la rencontre et l'échange entre les passionnés de 4x4. Nous espérons ainsi convaincre et élargir la diversité des membres entre les béarnais et les basques, nous serons donc plus efficaces."

(fin de citation)

Diverses formations sont à envisager au bénéfice des membres du bureau du **C.D 4x4 du 64**, le **Président**, le **Trésorier** et le **Secrétaire**.

Ce sera le **C.D 4x4 du 64** qui choisira le mode de gestion des organisations locales.

J.Paul Portal fait ensuite le point dans le 64 des différentes instances départementales dans lesquelles le **CD 4x4 du 64** devra être présent et acteur efficace : **CDESI** (Comité Départemental des Espaces Sites et Itinéraires), **CDOS** (Comité Départemental Olympique et Sportif ; nous y sommes déjà ; il faut savoir que pour le préfet, une balade est un évènement sportif), **DDDJS** (Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ; nous avons déjà l'agrément), **DDT** (Direction Départementale des Territoires).

Questions diverses.

La **FF4x4** et le **CODEVER** ?????

Il n'y a pas de différence mais plutôt quelques divergences, parmi les nombreuses convergences sur la vision et la gestion de l'activité du 4x4. En fait la **FF4x4** se veut représenter uniquement les 4x4, SUV et SSV. Le **CODEVER** est plutôt pluraliste et se veut défenseur de la pratique de plusieurs sports de nature motorisés ou non.

Qui fait le mieux son travail ? Nous pensons que tout le monde œuvre le mieux possible chacun avec ses propres moyens et sa passion à œuvrer pour la bonne cause.

Juste un point de détails, la **FF4x4**, elle, n'est gérée que par des bénévoles y compris son président. Cela ne veut pas dire que nous sommes des amateurs. Je dirai pour la plupart d'entre nous, une expérience et une gestion de professionnel au service du bénévolat.

J.Paul Portal évoque ensuite quelques points supplémentaires.

Voir le **CODEVER** par contre, comme un appui ou un relais vers ses comités et dans la mesure où les idées sont évidemment partagées lui paraît plutôt dans le domaine de l'envisageable. Il ne conçoit pas de toute façon, d'écarter les bonnes volontés qui rament dans le même sens que nous. A la **FF4x4**, nous sommes là pour créer et dynamiser des événements spécifiques à l'activité du 4x4 sous toutes ses formes. **J.Paul Portal** a pu démontrer avec toute son équipe que l'année 2010 a été une super année, fructueuse en événements spécifiques aux 4x4. Il suffit d'aller voir les album photos et les diverses pages du site www.ff4x4.fr.

PNR (Parc Naturel Régional)

Les Parcs naturels régionaux sont particuliers dans la gestion de leurs territoires car ils ont adopté un positionnement majeur sur la protection et la valorisation du patrimoine (nature, culture, paysage).

La **gestion des territoires des Parcs** est basée sur 3 axes :

- l'efficacité territoriale: une charte pour 12 ans, renouvelable
- une compétence partagée entre l'Etat et les Régions
- la volonté de convaincre plutôt que contraindre

La capacité d'un Parc naturel régional à protéger la nature réside surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa Charte définis par ses signataires.

Pour faire respecter sa Charte, l'action d'un Parc naturel régional relève en effet prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif de modifier leurs comportements.

La réglementation relève soit de l'Etat soit des communes.

Les Parcs formulent en accord avec les collectivités des propositions (réserves naturelles, sites

classés, plans de circulations...)

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les communes constituant le territoire du Parc, la (ou les) Région(s) et Départements concernés, les partenaires socioprofessionnels et associatifs.

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle a une validité de 12 ans, une procédure de révision de la charte permet, au vu de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet et de reconduire son classement.

Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (article 45), cette Charte est soumise à enquête publique.

Élaborée à partir d'un diagnostic du territoire concerné par le Parc, la charte comporte :

- Le projet de protection et de développement de ce territoire pour les 12 ans à venir et les règles du jeu que se donnent les partenaires pour sa mise en œuvre ;
- Le plan du Parc qui décline les interventions prévues en fonction des particularités du territoire;
- Les statuts de l'organisme de gestion du Parc, ses moyens financiers et humains ;
- Les instances consultatives (comité scientifiques, commissions...) de l'organisme de gestion ;
- Un programme d'actions prévisionnel à trois ans précis et chiffré ;
- Le projet de convention d'application de la charte par l'État, convention signée par le Préfet de Région concerné, dès la création du Parc.

Donc on peut voir que c'est un sujet très complexe, qui demande une attention et une vigilance toutes particulières.

Un site du **C.D 4x4 du 64** a été créé et mis en ligne (www.cd64-ff4x4.fr), **Jean-Marc Dubau** son créateur, nous le présente et pose différentes questions de manière à faire évoluer cette ébauche déjà bien avancé (par ailleurs il est également le créateur et webmestre du nouveau site de la **FF4x4**).

Le **Président Xavier Habarrot** a demandé à l'assemblée si il y avait différent sujets que l'on n'avait pas abordé puis a remercié nos hôtes du Domaine d'Escary pour leur accueil et les différents participants pour leur participation à cette réunion.

Un projet d'organisation de bivouac sur 2 jours ou d'une jamboree est à définir avec la probable participation du domaine d'Escary, et c'est sur ces derniers mots que la réunion s'achève, nous nous dirigeons alors vers la salle du repas, à 12h30.

Le C.D 4x4 du 64